



Madame, Monsieur,

A l'occasion de la prochaine rentrée, si votre enfant est scolarisé dans un établissement situé sur le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, il pourra s'y rendre en voyageant sur le réseau R'bus.

L'organisation du service de transport en commun n'est pas prise en charge par l'établissement scolaire ou par votre commune de résidence. Il vous appartiendra donc, d'abonner ou de renouveler l'abonnement de votre enfant au réseau R'bus.

Aussi, nous vous indiquons ci-dessous, la démarche à suivre ainsi que des informations relatives au fonctionnement du réseau R'bus.

Quel titre de transport ?

Parmi la gamme d'abonnement proposée, **l'abonnement annuel moins de 11 ans ou l'abonnement annuel moins de 28 ans** permettra à votre enfant de voyer en illimité sur l'ensemble du réseau R'bus. Cet abonnement est valable 365 jours à compter de la 1ère validation et peut être souscrit, à tout moment, en cours d'année.

La tarification est modulée en fonction du quotient familial CAF ou MSA.

Une réduction tarifaire est appliquée à partir du deuxième abonnement annuel du même foyer.

Comment faire pour souscrire ou renouveler un abonnement annuel ?

Plusieurs possibilités :

- Sur la E-boutique, rendez-vous sur le site internet : www.rbus-transport.com
- Auprès de la Boutique R'bus située à la gare SNCF de Rochefort, dont les horaires d'ouverture au public (sauf jours fériés) sont les suivants :
 - le lundi, mercredi, vendredi : 10h à 12h et 13h30 à 18h ;
 - le mardi et jeudi : 13h30 à 18h ;
 - le samedi : 10h à 12h.

⚠ Du 18 août au 12 septembre inclus, la Boutique R'bus est ouverte au public :

- du lundi au vendredi : 10h à 12h et 13h30 à 18h
- le samedi : 10h à 12h.

Les justificatifs à fournir :

- une **photo d'identité récente** de votre enfant.
NB : Possibilité de prendre une photo sur place à la Boutique R'bus ;
- une **copie de la pièce d'identité** de votre enfant (carte d'identité, passeport, livret de famille ou attestation de droit CAF ou MSA) ;
- si votre quotient familial CAF ou MSA est en-dessous de 760 €, veuillez présenter une **copie de l'attestation de paiement CAF ou MSA de mois de 3 mois mentionnant la liste des enfants à charge et le quotient familial** ;
- un **moyen de paiement** (carte bancaire, chèque(s) à l'ordre de T.R.O, espèces) **ou d'un RIB** si vous optez pour le prélèvement automatique (possible à partir de 100 euros ; procédure uniquement mise en place auprès de la Boutique R'bus).

Horaires des lignes :

Les horaires actualisés des lignes du réseau R'bus seront consultables sur le site R'bus, courant de l'été.

Le « Guide du voyageur » sera disponible, notamment auprès de la Boutique R'bus et des mairies du territoire, fin de l'été.

Attention, les horaires des lignes peuvent être amenés à évoluer, en cours d'année scolaire.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter l'application Google Maps ou Modalis (application relative aux déplacements sur la Région Nouvelle-Aquitaine).

Informations trafic :

Pour être informé(e) des actualités et perturbations du réseau R'bus (infos, travaux, déviations...) par SMS et/ou mail, nous vous recommandons vivement de vous inscrire aux « Alertes Info Trafic & Actus » sur le site R'bus : www.rbus-transport.com

Pour bénéficier de l'information en temps réel aux points d'arrêt, nous vous invitons à scanner le Qrcode affiché aux poteaux.

Transport à la demande :

Sous certaines conditions, le service « R'bus à la demande » permet de compléter l'offre de transport R'bus. Ce service est compris pour toute souscription à un « abonnement annuel jeune », sans supplément tarifaire. Pour en savoir plus, www.rbus-transport.com / rubrique « Services + »

Responsabilités et consignes de sécurité :

En tant que représentants légaux, il vous appartient de prendre les mesures qui s'imposent pour que le parcours de votre enfant, entre son domicile et son établissement scolaire, soit effectué en toute sécurité.

Vous pouvez ainsi :

- faire porter, à votre enfant, des vêtements clairs ou des dispositifs fluorescents permettant d'être visibles tout le long du trajet ;
- demander à votre enfant d'être présent 5 minutes avant le passage du véhicule au point d'arrêt. En cas de retard, il ne faut en aucun cas, courir après le véhicule ;
- après la descente du véhicule, votre enfant doit attendre pour traverser que le véhicule se soit éloigné et qu'aucun autre véhicule n'arrive dans un sens ou dans l'autre.

Votre enfant doit obligatoirement être détenteur de son titre de transport, lors de chaque voyage. Aussi, nous vous remercions de veiller à ce qu'il en soit systématiquement muni.



Pour rappel :

- le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans les autocars ;
- les sacs, les cartables doivent être placés sous le siège afin que le couloir de circulation et l'accès aux issues de secours restent libres ;
- tout acte de vandalisme ou détérioration commis par votre enfant mineur à l'intérieur du véhicule engagera votre responsabilité financière en tant que représentants légaux, ou sa propre responsabilité, s'il est majeur.

Les documents d'exploitation du réseau R'bus sont consultables dans leur intégralité, sur le site R'bus, auprès de la Boutique R'bus ou de la CARO.

Contact :

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Boutique R'bus au :

05.46.99.22.66

*du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h
le samedi : de 10h à 12h (sauf les jours fériés).*

ou consulter le site R'bus :

www.rbus-transport.com